



# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

**Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018, a adopté le règlement numéro 240-18 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'année 2019.**

**Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipaliteadstock.qc.ca](http://www.municipaliteadstock.qc.ca).**

**Donné à Adstock, ce 18 décembre 2018.**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim,**



---

**Jérôme Grondin**